



---

# RÈGLES & PROCÉDURES POUR L'ADMISSION D'UN MEMBRE

---

**olympia**  
LE PLAISIR D'APPRENDRE À MIEUX COMMUNIQUER !



## 1. CONDITIONS D'ADMISSION

---

Avant de devenir membre, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Avoir 18 ans et plus.
- Être prêt à investir du temps dans vos programmes de formation, car le temps investi reflètera la qualité de vos progrès.
- Avoir la capacité d'accepter que vos prestations soient évaluées et critiquées par les membres du Club. Nous privilégions le renforcement positif lors des évaluations, mais en même temps il faut être capable de recevoir les pistes d'amélioration autant que les critiques positives.
- Respecter la promesse du membre, les valeurs, les règles, les procédures du Club.
- Être aligné et cadrer avec les orientations et l'esprit du Club.
- Avoir obtenu l'approbation du CA pour votre adhésion, ce dernier vérifiant toutes les conditions au préalable. La décision du CA ne pourra être contestée et sera considérée comme finale.

## 2. DÉCLARATION DE LIBÉRATION DE RESPONSABILITÉ

---

En accord avec sa volonté d'assurer ses responsabilités personnelles en tant que membre d'un Club Toastmasters, le membre consent à se conformer aux principes définis dans la promesse et les engagements du membre de Toastmasters, dans les directives et politiques de Toastmasters International et de son Club.

Le membre s'abstiendra de toute forme de discrimination et de harcèlement; de toute attitude de dénigrement et de toute conduite contraire à l'éthique et aux lois.

Le membre consent à défendre, à indemniser et à innocenter Toastmasters International, ses Clubs, ses dirigeants et représentants de toute responsabilité, coûts ou dépenses générés par ses actes, omissions d'agir ou toute conduite intentionnelle ou négligente de sa part.



Étant donné que les programmes Toastmasters sont gérés par des bénévoles qui ne peuvent faire l'objet d'une sélection, ni d'une supervision de la part de Toastmasters International, ni de ses Clubs, le membre dégage et libère de toute responsabilité Toastmasters International, ses Clubs, ses dirigeants et ses représentants, à l'égard des actes, omissions d'agir, conduite intentionnelle ou négligente de tout membre, dirigeant de son Club ou d'autres Clubs ou tout dirigeant de Toastmasters international.

## 3. LES ENGAGEMENTS DU MEMBRE

---

En tant que membre du Club Olympia, celui-ci s'engage à...

- 1. À participer régulièrement aux réunions :** comme dans tout programme de formation, on ne peut pas s'améliorer si on ne pratique pas. Pour avoir une progression efficace, il faut pratiquer régulièrement.
- 2. À préparer consciencieusement tous ses discours d'après les manuels.**
- 3. À préparer et accomplir avec entrain ses tâches aux réunions :** La motivation et le respect des tâches qui nous sont données sont des éléments-clés dans un Club. Lorsqu'une tâche nous est assignée, nous devons bien la préparer, pour nous et pour les autres membres. Si un membre a de la difficulté, il pourra demander l'aide d'un

des membres du Club. Il ne faut pas oublier que lorsqu'une personne laisse tomber une tâche qui lui était destinée, d'autres personnes peuvent en être pénalisées.

- 4. À donner des évaluations constructives et profitables.** Il est important dans une évaluation de faire ressortir les points positifs de la performance, afin de garder la motivation de la personne. Il est aussi important d'apporter des « suggestions d'amélioration » (terminologie de loin préférable à « points à corriger »), tout en respectant le cheminement de la personne évaluée. De plus, au moment de voter pour les meilleures prestations, il faut veiller à le faire en considérant la performance de la personne par rapport à elle-même plutôt que par rapport aux autres. Tout le monde est né avec des aptitudes et des forces différentes.
- 5. À contribuer à un climat sain et amical du Club.** Le climat d'un Club influence fortement la motivation des membres. Il doit être agréable pour un membre de participer à chaque réunion. Saluer chaleureusement les autres membres au début des réunions et participer à la convivialité du Club.
- 6. À exercer avec passion, ses fonctions au sein du Club.** Chaque année, le conseil est renouvelé. Ses nouveaux membres ont alors la chance de participer aux décisions du Club et d'être responsables de sa réussite.
- 7. À traiter avec respect et courtoisie ses collègues du Club.** Chaque personne s'implique dans un Club Toastmasters pour des raisons qui lui sont propres, il est donc primordial de l'écouter attentivement lorsqu'elle parle pour que chacun puisse lui donner un retour sur sa performance. Chaque personne doit ainsi s'abstenir de parler en même temps qu'une autre ou de faire des commentaires à l'endroit d'un autre membre.
- 8. À amener des invités et faire découvrir le Club pour contribuer à la bonne santé du Club.**
- 9. À respecter les règles et les directives dans les activités du Club.** Parmi ces règles, on retrouve le respect du temps qui implique non seulement d'arriver



suffisamment à l'avance pour être prêt au début de chaque réunion, mais aussi de respecter le temps qui nous est assigné lors des improvisations, des discours et de toutes les interventions qui doivent être faites. De plus, lors de chaque intervention, aussi minime soit-elle, le membre doit se lever pour parler et ne le faire que lorsqu'il est invité à le faire.

- 10. À respecter les valeurs de Toastmasters.** À respecter les autres et d'apprendre en aidant les autres. Il est évident que tout ceci doit se faire sans aucune couleur politique, sans aucun racisme ni aucun sexisme et dans une totale neutralité face aux croyances religieuses de chacun.

## 4. PROCÉDURES EN CAS DE NON-RESPECT DES RÈGLES ET PROCÉDURES

Chaque Club est responsable du maintien de principes moraux irréprochables dans toutes les formes de communication et d'activités de ses membres. Si un membre ne respecte pas les principes de base et les idéaux de Toastmasters International, le membre encourt la suspension ou l'expulsion par le Club Olympia. Les membres d'un Club ne doivent jamais agir de manière à discréditer qui que ce soit, ni participer, ni approuver des programmes, activités, publications, discours, etc., injurieux ou de mauvais goût ou considérés comme étant contraires aux intérêts de Toastmasters International.

### Dans le cas de non-respect...

Le Club Olympia se réserve le droit d'interrompre définitivement l'adhésion d'un membre au Club, dans le cas où celui-ci ne respecte pas les procédures et les règles du Club. Le Club peut également annuler l'adhésion dans le cas de non-compatibilité, d'un comportement inadéquat, d'un manquement aux normes, ou pour toutes autres raisons jugées valables par le Club. La cotisation sera dans tous les cas non remboursable et le membre ne pourra pas réclamer toute forme de dédommagement que ce soit.

Les procédures menant à l'annulation de l'adhésion se feront de la façon suivante :

- 1<sup>re</sup>** Un premier avis sera donné et sera transmis soit par courriel par un membre du CA (expéditeur) et au moins un membre du CA en copie conforme sur ce même envoi courriel. Ou par un avertissement verbal par un membre du CA accompagné d'un témoin notant les faits.
- 2<sup>e</sup>** Si la situation n'a pas changé après un premier avis, un deuxième avis sera transmis selon l'un ou l'autre des moyens indiqués pour le premier avertissement.
- 3<sup>e</sup>** Si après deux avertissements la situation demeure toujours inchangée, le Club Olympia se réserve le droit d'annuler immédiatement et définitivement, et ce, sans d'autres avis, l'adhésion au Club. La décision sera dans ce cas irrévocable. L'annulation sera communiquée selon l'une ou l'autre des deux façons décrites au point 1 ci-dessus.

Il est à noter que dans le cas d'un comportement jugé critique ou grave, le CA peut prendre la décision de révoquer l'adhésion du membre jugé très problématique, et ce, sur-le-champ. L'adhésion sera donc considérée comme annulée et le membre devra quitter le groupe immédiatement sans négociation et sans aucun autre avis.



# Olympia

## Club Toastmasters Olympia

Locaux du Regroupement Loisir Québec  
Stade Olympique  
4545, av. Pierre-de-Coubertin  
Salle Info-loisir  
Montréal

**Pour informations :**  
[info@tmolympia.org](mailto:info@tmolympia.org)  
[www.tmolympia.org](http://www.tmolympia.org)

